

Manager de commerce

Offre n° [0049210300260358](#)

Publiée le [01/06/2021](#)

Synthèse de l'offre

Employeur	MAUGES SUR LOIRE 4 rue de la Loire - la Pommeraye 49620 Mauges-sur-Loire
Département de travail	Maine-et-Loire
Poste à pourvoir le	Dès que possible
Date limite de candidature	20/06/2021
Type d'emploi	Contrat de projet
Durée de la mission	24 mois
Nombre de postes	1
Ouvert aux contractuels	Oui, sans exclure les candidatures de fonctionnaires par voie de détachement (Art. 3 alinéa II loi 84-53) ?

Détails de l'offre

Famille de métier	Autre > Autre	Grade(s) recherché(s)	Attaché Rédacteur
Métier(s)	Autre		

Descriptif de l'emploi

La commune nouvelle de Mauges-sur-Loire, créée le 15 décembre 2015, regroupe 18 250 habitants répartis dans 11 communes déléguées. Elle propose un cadre de vie rural de qualité, en bord de Loire, et bénéficie de la proximité de grands axes de circulation et d'agglomérations importantes (Angers, Nantes, Cholet).

La commune dispose d'un tissu commercial complet, mais qui nécessite d'être conforté et développé.

Elle a été retenue dans le programme national " Petites Villes de Demain " et engage dans ce cadre un projet global de redynamisation de ses centres-bourgs.

Sous l'autorité de la responsable du service urbanisme-économie-tourisme, le Manager de commerces sera chargé d'animer, de soutenir et de dynamiser le tissu commercial de Mauges-sur-Loire. Il aura un rôle important d'interface entre la commune, les commerçants, les partenaires consulaires et autres instances intervenant dans la vie du commerce et des services locaux.

Il travaillera en étroite collaboration avec le chargé de mission tourisme-économie locale et participera aux réunions du réseau des chargés de mission économie mis en place à l'échelle de Mauges Communauté.

Il s'intégrera par ailleurs dans une équipe projet pluri-disciplinaire pilotée par le chef de projet " Petites Villes de Demain ".

Missions

Sous l'autorité de la cheffe de service urbanisme-habitat-économie-tourisme vous aurez pour mission :

* Information des commerçants et animation du commerce local

- Accueillir les nouveaux commerces ;
- Informer les commerçants de leurs obligations administratives et réglementaires ;
- Orienter et accompagner les porteurs de projet vers les services, interlocuteurs et partenaires compétents selon leur problématique : démarches administratives, création d'entreprise...
- Etablir une relation quotidienne avec les commerçants, les artisans et leurs associations, et conforter le réseau de partenaires locaux ;
- Participer à la définition des animations ayant un impact sur la vie commerciale, notamment avec les associations de commerçants ;
- Promouvoir et valoriser le tissu commercial local ;
- Identifier des investisseurs, des commerçants et des porteurs de projets en les incitant à venir s'implanter sur le territoire et en les aidant dans leurs démarches ;
- Suivre l'occupation des locaux commerciaux communaux et les demandes d'occupation du domaine public à usage commercial ;
- * Participation à la définition et la mise en œuvre d'une politique de redynamisation des centres-bourgs dans le cadre du programme " Petites Villes de Demain "
- Participer à la définition et la réalisation d'actions en lien avec le commerce dans le cadre du projet de redynamisation des centres-bourgs

: intervention notamment sur les facteurs de commercialité (signalétique, stationnement, création de polarités commerciales) ;

- Accompagner les commerçants dans l'évolution de leurs commerces pour répondre au mieux aux besoins de la clientèle (e-commerce, développement d'enseignes multi-services) ;

- Structurer et redynamiser les marchés, en particulier en période estivale ;

- Evaluer les actions mises en place.

* Participation à la définition et la mise en œuvre d'une politique de redynamisation des centres-bourgs dans le cadre du programme " Petites Villes de Demain "

- Participer à la définition et la réalisation d'actions en lien avec le commerce dans le cadre du projet de redynamisation des centres-bourgs

: intervention notamment sur les facteurs de commercialité (signalétique, stationnement, création de polarités commerciales) ;

- Accompagner les commerçants dans l'évolution de leurs commerces pour répondre au mieux aux besoins de la clientèle (e-commerce, développement d'enseignes multi-services) ;

- Structurer et redynamiser les marchés, en particulier en période estivale ;

- Evaluer les actions mises en place.

Profils recherchés

De formation supérieure avec une expérience dans le développement et l'aménagement local, l'animation et la promotion du commerce, vous avez une bonne connaissance du monde du commerce et des collectivités locales.

- Dynamisme

- Capacités rédactionnelles ;

- Aisance relationnelle, sens de la communication ;

- Rigueur,

- Autonomie, sens de l'initiative, et forte adaptabilité à des interlocuteurs variés ;

- Capacité d'écoute, de dialogue et de négociation ;

- Sens du travail en équipe ;

- Sens de l'anticipation ;

- Goût pour le travail terrain ;

- Maîtrise des outils informatiques (bureautiques, base de données, tableaux de suivi).

Au-delà d'un profil type de candidat, c'est une personnalité et un véritable intérêt pour le projet de la commune que nous recherchons.

Temps de travail Complet, 35h00 hebdomadaire

Contact

Téléphone collectivité

02 41 77 78 11

Informations complémentaires

Temps complet à 37,5 h / semaine

RTT, régime indemnitaire, CNAS

Conditions d'exercice :

Poste basé à la mairie déléguée de Montjean-sur-Loire (pôle aménagement)

Déplacements fréquents sur le territoire

Horaires flexibles avec réunions possibles en soirée et en fonction des temps forts de l'animation commerciale

Collaboration avec l'ensemble des services et partenaires impliqués dans le commerce

Candidatures à transmettre à : Monsieur le Maire de Mauges-Sur-Loire

4 rue de la Loire

49620 MAUGES-SUR-LOIRE

ou par mail à ressourceshumaines@mauges-sur-loire.fr

Téléphone collectivité : 02 41 77 82 37

Adresse e-mail : ressourceshumaines@mauges-sur-loire.fr

Lien de publication : MAUGES SUR LOIRE (LA POMMERAYE)

Travailleurs handicapés

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.